

**ASSOCIATION TUNISIENNE DE LUTTE
CONTRE LES MALADIES SEXUELLEMENT
TRANSMISSIBLES ET LE SIDA
Section Tunis
« ATL MST/SIDA Section Tunis »**

**RAPPORT DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023**

(DECEMBRE 2024)

SOMMAIRE

- Rapport général
- Rapport spécial
- Etats financiers arrêtés au 31 Décembre 2023

1- Rapport sur l'audit des états financiers :

1) Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes confiée par votre Assemblée Générale tenue le 23 Mars 2022, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association Tunisienne de Lutte contre les Maladies Sexuellement Transmissibles et le SIDA - Section Tunis - ATL MST/SIDA Section Tunis, qui concernent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023, l'état des produits et charges et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers présentent en total l'état de la situation financière de 349 126 DT et le déficit de l'exercice s'élevait à 349 126 DT.

A notre avis, à l'exception de l'existence des problèmes décrits dans la section 2 intitulée "Point de vigilance aux risques", les états financiers et notes annexes présentés dans les états financiers ci-dessus, la situation financière de l'association au 31 décembre 2023 ainsi que de la performance financière et des mouvements de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2) Fondement de l'opinion avec réserves :

- a) Les immobilisations n'ont pas été vérifiées et les dépenses payables, de ce fait nous n'avons pas été en mesure de vérifier l'exactitude du solde de l'actif immobilisé présenté au bilan des états financiers de l'association.

Mesdames & Messieurs les membres de
L'ASSOCIATION TUNISIENNE DE LUTTE CONTRE LES MALADIES SEXUELLEMENT
TRANSMISSIBLES ET LE SIDA - Section Tunis / « ATL MST/SIDA Section Tunis »

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Sur les états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2023

I- Rapport sur l'audit des états financiers :

1) Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes confiée par votre Assemblée Générale tenue le 23 Mars 2022, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association Tunisienne de Lutte contre les Maladies Sexuellement Transmissibles et le SIDA - Section Tunis « ATL MST/SIDA Section Tunis, » qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023, l'état des produit et charges et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers présentent un total l'état de la situation financière de 929 115 DT et un déficit de l'exercice s'élevant à 344 126 DT.

A notre avis, à l'exception de l'incidence des problèmes décrits dans la section « fondement de l'opinion avec réserves » les états financiers, ci-joint présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'association au 31 décembre 2023 ainsi que de sa performance financière et des mouvements de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2) Fondement de l'opinion avec réserves :

- a) Les immobilisations n'ont pas fait l'objet d'un inventaire physique, de ce fait nous n'avons pas été en mesure de vérifier la réalité du solde de l'actif immobilisé présenté au niveau des états financiers de l'association.

Conformément aux dispositions de l'article 17 de la loi 96-112, l'association doit effectuer un inventaire physique exhaustif une fois par exercice de son actif immobilisé visant à établir la valeur des immobilisations hors usage, l'état des immobilisations encore utilisées et leur durée de vie restante.

b) Nous n'avons pas été avisés par l'association de la date de déroulement de l'inventaire physique du stock de produits pharmaceutiques au 31 Décembre 2023.

Également, ce stock n'a pas été valorisé.

De ce fait, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'impact de ce stock sur les états financiers en globalité.

c) Le compte bancaire ouvert auprès de la Banque Arabe Internationale de Tunisie (BIAT) sous le numéro « 08 001 0007841092800 44 », a été clôturé durant l'exercice 2023. Le certificat de clôture ne nous a pas été communiqué.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

3) Rapports de gestion

La responsabilité des rapports de gestion (rapport moral et financier) incombe au bureau exécutif.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux rapports de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces rapports.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de l'association dans les rapports de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire les rapports de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore, si les rapports de gestion semblent autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, si les rapports de gestion semblent autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les rapports de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

A la date d'émission de notre rapport, aucun rapport de gestion ne nous a été communiqué.

4) Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le bureau exécutif de l'association est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il est considéré comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au bureau exécutif de surveiller le processus d'information financière de l'association.

5) Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé, aux vérifications spécifiques prévues par les textes réglementaires en vigueur en la matière et notamment les dispositions du décret-loi 2011-88 du 24 septembre 2011 relatif à l'organisation des associations et avons identifiés les défaillances suivantes :

1. Nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du contrôle interne de l'association. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au bureau exécutif. Notre examen a mis en évidence des défaillances importantes de contrôle interne dont

notamment les procédures de gestion des frais de déplacement et de missions.

En effet, la revue des charges relatives aux frais de déplacement et de mission nous a permis de constater que ces charges ne sont pas systématiquement appuyées par des ordres de mission.

2. L'association n'a jamais tenue les registres prévus par l'article 40 du décret-loi 2011-88 du 24 septembre 2011,

3. Les données de l'exercice 2023 relative aux aides, dons et donations d'origine étrangère ont été communiquées tardivement au secrétaire général du gouvernement par lettre recommandée avec accusé de réception.

Cette situation est contraire aux dispositions de l'article 41 du décret-loi 2011-88 et expose aux sanctions prévues par l'article 45 au même décret-loi.

4. Cette situation est contraire aux dispositions de l'article 41 du décret-loi 2011-88 et expose aux sanctions prévues par l'article 45 au même décret-loi.

5. Les données de l'exercice 2023 relative aux aides, dons et donations d'origine étrangère ont été publiées tardivement dans l'un des médias écrits, et sans mentionner la source d'origine des dons.

De même, les subventions suivantes n'ont pas été publiées dans l'un des médias écrits :

Bailleur	Subvention non publiée	Date d'encaissement
OXFAM	72 163,308	21/11/2023
SOLIDARITE SIDA	1 310,000	13/10/2023

En outre, l'association n'a pas publié les dons reçus sur le site électronique.

Cette situation est contraire aux dispositions de l'article 41 du décret-loi 2011-88 et expose aux sanctions prévues par l'article 45 au même décret-loi.

6. Contrairement à l'article 43 du décret-loi 2011-88 du 24 septembre 2011, l'association n'a jamais publié ses états financiers accompagnés du

rapport d'audit des comptes dans l'un des médias écrits ou sur le site électronique de l'association, et ce, dans un délai d'un mois à compter de la date d'approbation de ses états financiers.

7. Les états financiers des exercices 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022 n'ont pas fait l'objet d'approbation par l'assemblée générale.

Cette situation est contraire aux dispositions de l'article 43-7 du décret-loi 2011-88 et expose aux sanctions prévues par l'article 45 au même décret-loi.

Tunis, le 09 Décembre 2024

Le Commissaire aux comptes
Intégral Audit et Conseil

Intégral Audit et Conseil
Société d'Expertise Comptable
App. A8.2 - Rés. Essalem
Rue Lamine ECHABI - Ennasser II
Tél/Fax: 70 830 038

Mesdames & Messieurs les membres de

L'ASSOCIATION TUNISIENNE DE LUTTE CONTRE LES MALADIES SEXUELLEMENT
TRANSMISSIBLES ET LE SIDA - Section Tunis / « ATL MST/SIDA Section Tunis »

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Sur les états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2023

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations entre l'association « ATL MST/SIDA - Section Tunis » et ses organes de direction.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été communiquées et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- Conventions et opérations nouvellement réalisées

Vos organes de direction ne nous ont pas avisés de l'existence, au titre de l'exercice 2023, de conventions nouvelles entre l'association Tunisienne de lutte contre les maladies sexuellement transmissibles et le sida section Tunis « ATL MST/SIDA Section Tunis » et ses organes de direction.

II- Obligations et engagements de l'association envers ses organes de direction

Le personnel chargé de la direction de l'association Tunisienne de lutte contre les maladies sexuellement transmissibles et le sida-section Tunis « ATL MST/SIDA Section Tunis » en Tunisie n'a perçu aucun montant durant l'exercice 2023.

Tunis, le 09 Décembre 2024

Le Commissaire aux comptes

Intégral Audit et Conseil

Intégral Audit et Conseil
Société d'Expertise Comptable
App. AB.2 - Rés. Essalem
Rue Lamine ECHABI - Ennasr
Tél/Fax: 70 830 038

ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

**ASSOCIATION TUNISIENNE DE
LUTTE CONTRE LES MALADIES
SEXUELLEMENT
TRANSMISSIBLES ET LE SIDA
SECTION TUNIS
« ATL MST/SIDA SECTION
TUNIS »**

**SIEGE SOCIAL : 07 RUE ELKHALIL
MENZEH 8, 2037 ARIANA**

IDENTIFIANT UNIQUE : 0703742S

SOMMAIRE

- Etat de la Situation Financière arrêté au 31 Décembre 2023
- Etat des produits et des charges arrêté au 31 Décembre 2023
- Etats des flux de trésorerie arrêtés aux 31 Décembre 2023
- Notes aux états financiers
- Annexe :
 - ✓ Annexe 1 : Tableau des immobilisations et des amortissements

ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

ATL MST/SIDA - Section Tunis

Etat de la Situation Financière arrêté au 31 Décembre 2023

(En dinars tunisiens)

ACTIFS	NOTES	31/12/2023	31/12/2022
Liquidités et équivalents de liquidités	1	756 071	666 787
Autres actifs courants	2	9 278	22 352
Stock		-	22 825
Clients	3	9 167	
Immobilisations financières	4	4 590	4 590
Immobilisations corporelles	5	134 092	144 507
Immobilisations incorporelles	6	15 917	26 608
TOTAL DES ACTIFS		929 115	887 669
PASSIFS ET ACTIFS NETS		31/12/2023	31/12/2022
Concours bancaires et autres passifs financiers			
Autres passifs courants	7	117 213	80 279
Fournisseurs et comptes rattachés	8	117 386	51 945
Provisions pour risques et charges		697 571	392 027
Apports reportés			
Subventions d'investissements	9	148 243	170 588
Total des passifs		1 080 412	694 839
Excédents ou Déficits reportés		192 829	151 617
Excédent ou Déficit de l'exercice		<344 126>	41 212
Total des Actifs Nets	10	<151 297>	192 829
TOTAL DES ACTIFS ET PASSIFS NETS		929 115	887 669

ATL MST/SIDA - Section Tunis

Etat des produits et des charges arrêté au 31 Décembre 2023

(En dinars tunisiens)

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS			
Subventions de fonctionnement	11	2 135 891	1 466 783
Quote part des subventions et des apports inscrites aux produits de l'exercice		40 237	30 422
Autres apports autres gains	12	81 067	14 198
Produits financiers		-	911
Cotisation des adhérents		-	-
Total des produits		2 257 196	1 512 314
CHARGES			
Achats consommés de fournitures et approvisionnements	13	170 957	139 135
Charges de personnel	14	494 771	384 835
Dotations aux amortissements et aux provisionnements	15	346 565	119 778
Autres charges courantes	16	1 589 029	827 353
Charges financières nettes		-	-
Autres pertes		-	-
Total des charges		2 601 322	1 471 102
Excédents (Déficit) des produits sur les charges de l'exercice		<344 126>	41 212
Effet des modifications comptables			
Excédents (Déficit) des produits sur les charges de l'exercice		<344 126>	41 212

ATL MST/SIDA - Section Tunis

Etat des flux de trésorerie arrêté au 31 Décembre 2023

(En dinars tunisiens)

	31/12/2023	31/12/2022
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>		
Résultat net	<344 126>	41 212
Ajustements pour :		
Amortissements et provisions	346 565	119 728
Variation des :		
- Stocks	22 825	<22 825>
- Créances	<9 167>	
- Autres actifs	13 074	12 820
- Fournisseurs et autres dettes	102 374	5 631
Plus ou moins values de cession		
Modification comptable	-	
Autres ajustements		
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>	131 545	156 566
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>		
Acquisitions d'immobilisations	<19 916>	<67 536>
Cessions d'immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations financières		
Cessions d'immobilisations financières		1 800
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>	<19 916>	<65 736>
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
Encaissements des subventions d'investissement	<22 345>	36 416
Dividendes et autres distributions		
Encaissements provenant des emprunts		
Remboursements d'emprunts		
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>	<22 345>	36 416
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		
Variation de trésorerie	89 284	127 244
Trésorerie au début de l'exercice	666 787	539 543
Trésorerie à la clôture de l'exercice	756 071	666 787
Variation de trésorerie	89 284	127 244

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES
AU 31 DECEMBRE 2023

(Chiffres exprimés en dinars tunisiens)

1- PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

1.1. Présentation de l'association

L'association Tunisienne de lutte contre les maladies sexuellement transmissibles et le sida - Section Tunis « ATL MST/SIDA Section Tunis », est une association à but non lucratif créée en Août 1990. Elle a été classée association scientifique par lettre du Ministre de l'intérieur du 28 août 1992.

1.2. Missions confiées à l'association

L'association Tunisienne de lutte contre les maladies sexuellement transmissibles et le sida - "ATL MST/SIDA" Section Tunis a pour mission de procéder à :

- Lutter contre la propagation du VIH/SIDA en Tunisie et réduire son impact sur tous les niveaux contribuant ainsi aux efforts globaux de lutte contre cette maladie ;
- Soutenir les personnes vivant avec le VIH/SIDA sur le plan psychosocial et financier.

2- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers publiés par l'association Tunisienne de lutte contre les maladies sexuellement transmissibles et le sida - "ATL MST/SIDA" Section Tunis comportent :

- L'état de la situation financière ;
- L'état des produits et des charges ;
- L'état des flux de trésorerie ; et
- Les notes aux états financiers.

Conformément aux dispositions de l'article 39 du décret-loi n°2011-88 du 24 septembre 2011, portant organisation des associations, et à partir du 01 janvier 2012 l'ATL MST/SIDA Centre Tunis a adopté une comptabilité d'engagement tenue conformément au système comptable des entreprises, tel que prévue par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.

Les états financiers de l'association Tunisienne de lutte contre les maladies sexuellement transmissibles et le sida "ATL MST/SIDA" Centre Tunis relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été établis suivant les dispositions de la norme comptable n°45 relative aux associations, aux partis politiques et aux autres organismes sans but lucratif et dans le respect des conventions comptables ainsi que des hypothèses sous-jacentes (la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement), ainsi que les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

2.1 Base de mesure et méthodes de présentation

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique. Les états financiers de l'association sont tenus en dinar tunisien.

2.2 Principes comptables

Les principes et méthodes comptables de base adoptés par l'association pour l'élaboration de ses états financiers se présentent comme suit :

2.2.1- Immobilisations

Les immobilisations corporelles qui sont inscrites à l'actif du bilan au 31 décembre 2018 sont celles qui répondent aux critères de classement établis par la norme N°5. Elles sont initialement évaluées à leurs coûts d'acquisition, en cas d'acquisition à titre onéreux.

Sont inclus dans le coût d'acquisition, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les autres frais directs engagés pour le bien à l'état et à l'endroit où il se trouve.

Les frais généraux ne sont admis à être inclus dans le coût d'acquisition d'une immobilisation corporelle que s'il est démontré que ces frais se rapportent directement à l'acquisition ou à la mise en état du bien.

	Taux
Construction	5%
Installations Générales Agencements et Aménagements	10%
Matériel de transport	20%
Equipements de bureaux	10%
Matériel informatique	33,33%

2.2.2- Subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement obtenues au cours d'un exercice sont comptabilisées en totalité en produits dans le compte "Subvention de fonctionnement". L'excédent ou le déficit sur les subventions de l'exercice concerné figure dans l'état des produits et des charges.

Ainsi, l'excédent correspond au montant de la subvention obtenue au cours de l'exercice et qui n'a pas été consommé. Toutefois, un déficit est apparu dans le compte de résultat dans le cas où le total des charges engagées au cours de l'exercice dépasse le montant des produits obtenus.

3- Notes sur l'état de la Situation Financière & sur l'état des produits et des charges

3-1 Notes sur l'état de la Situation Financière

NOTE 1: Liquidités et équivalents de liquidités

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
BQ BH	317 259	218 486	98 772
BIAT FM 08106000762007052617	12 457	90 457	<78 000>
RHRN-04048133007493977840	93 032	21 146	71 886
FRONT LINE	270 858	221 527	49 331
OXF ATTIJARI	2 563	15 942	<13 379>
BIAT 20 ALJAZIRA CCPT	38 529	481	38 048
BIAT AL JAZIRA /EPARGNE 78419280	-	25 532	<25 532>
Drossos-Attijari-74866-277	-	73 176	<73 176>
DROSSOS	21 323	-	21 323
Caisse ATL	50	40	10
TOTAL	756 071	666 787	89 284

NOTE 2: Autres actifs courants

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Fournisseurs - fact. non parvenues	3 771	3 771	-
Fournisseurs - avances et acomptes	5 500	5 500	-
IRPP	1 591,465	-	1 591
RS-LOYER	- 287	-	<287>
FOPROLOS	20	-	-
RS/Compte epargne	3 452	2 052	1 400
credit de TVA	145 482	145 482	-
DEBITEURS DIVERS	4 501	5 251	<750>
CHARGE CONSTATE D AVANCE	-	15 050	<15 050>
Prov Dep Cpt debiteurs	- 154 754	- 154 754	-
TOTAL	9 278	22 352	<13 095>

NOTE 3 : Clients

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Phenomenes Joyeux Activité de sponsoring	9 167	-	9 167
TOTAL	9 167	-	9 167

NOTE 4 : Immobilisations Financières

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
CAUTIONNEMENTS	4 590	4 590	-
TOTAL	4 590	4 590	-

NOTE 5 : Immobilisations corporelles

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Batiments	91 117	91 117	-
A.A.I	80 717	79 217	1 500
MAT audio visuel et cinema	30 267	30 267	-
Mat de transport	278 121	278 121	-
P.M.E	7 187	6 642	545
MOBILIER DE BUREAU	45 600	40 124	5 476
Mat informatique	111 007	100 635	10 372
Mat inf reformé	17 775	17 775	-
Emballage identifiable/recuperable	170	170	-
Amort. Constructions	- 4 556	- 4 556	-
Amort des constructions	- 39 104	- 34 549	<4 556>
Amort AAI	- 43 951	- 36 237	<7 714>
AMORT MAT TRANSP	- 278 121	- 278 121	-
Amort mat bureau	- 38 652	- 37 069	<1 583>
Amort mat info	- 90 047	- 77 964	<12 084>
AMORT MINF REFORME	- 17 775	- 17 775	-
Amort PME	- 7 187	- 6 642	<545>
AM.MATERIEL.AUDIO VISUEL	- 8 306	- 6 480	<1 826>
Provisions pour dep° actifs immob	- 170	- 170	-
TOTAL	134 092	144 507	<10 415>

NOTE 6 : Immobilisations incorporelles

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
LOGICIELS	60 959	58 936	2 023
Amortissement des immobilisations incorporelles	- 45 042	- 32 329	<12 713>
TOTAL	15 917	26 608	<10 690>

NOTE 7 : Autres passifs courants

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
RS 1%	573	322	251
RS 3%	-	140	<140>
RS 10%	1 358	1 279	79
RS-15%	4 082	-	4 082
IRPP	-	220	<220>
CONTRIBUTION 1%	5	-	5
Debiteurs/Crediteurs Divers	40 482	18 739	21 743
EP-MSM	-	648	<648>
Receveur des finances	18 903	14 803	4 100
CNSS	28 929	22 247	6 682
Charges à payer	7 000	6 000	1 000
NESS	15 880	15 880	-
TOTAL	117 213	80 279	36 934

NOTE 8 : Fournisseurs et comptes rattachés

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
FOURNISSEURS COLLECTIFS	117 386	51 945	65 441
FRS.D'IMMOBILISATIONS	-	-	-
TOTAL	117 386	51 945	65 441

NOTE 9 : Subventions d'investissements

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Subventions d'investissement	720 198	702 306	17 893
QUOTE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	- 571 955	- 531 717	<40 237>
TOTAL	148 243	170 588	<22 345>

NOTE 10 : Actifs nets

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Excident ou deficit des pdts/charge	579 967	538 755	41 212
Modifications comptables	- 387 138	- 387 138	-
Excédent ou Déficit de l'exercice	- 344 126	41 212	<385 338>
Solde après modifications comptables	<151 297>	192 829	<344 126>

3-2 Notes sur l'état des produits et des charges :

NOTE 11 : Subventions de fonctionnement

Bailleur de fonds	31/12/2023	31/12/2022	Variation
FRONTLINE	410 529	267 110	143 419
OXFAM	325 772	185 844	139 928
RHRN	398 741	215 212	183 530
COALITION PLUS	45 827	50	<4 698>
SOLIDARITE SIDA	174 572	525	22 914
FM	640 000	151 658	43 567
UNODC	47 250	596 433	47 250
ICF CONSULTING	90 705	-	90 705
Autre	2 500	-	2 500
TOTAL	2 135 896	1 466 783	669 113

NOTE 12 : Autres gains et produits

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Prestations de services	74 203	-	74 203
GAIN EXCEPTIONNELLE	6 050	1 228	4 822
Produits divers de gestion courante	52	12 970	<12 919>
INDEMNITE ASSURANCE	762	-	762
TOTAL	81 067	14 198	66 869

NOTE 13 : Achats consommés de fournitures et approvisionnements

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Variation de stock de mar			
TEST HCV	22 825	-	22 825
Achats Etudes/prestations services	-	5 932	<5 932>
ACHAT DE BONS ALIMENTAIRES	10 042	28 701	<18 660>
ACHAT MEDICAMENT	31 084	44 757	<13 673>
AIDES SOCIAUX	47 737	18 537	29 200
ACHAT DIVERS /ATL	25 802	6 903	18 900
Eau, électricité ...	2 492	2 055	438
Electricité	6 894	7 363	<469>
SNDP AGIL-AGIL	6 680	3 560	3 120
Fournitures Entretien, petit équip.	-	9 449	<9 449>
Fournitures administratives	17 401	9 539	7 862
ACHAT TEST HCV	-	25 164	<25 164>
TOTAL	170 957	139 135	31 822

NOTE 14 : Charges de personnel

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Salaires appointements	422 990	329 003	93 986
CNSS-COTISATION PATRONALE	71 781	55 832	15 949
TOTAL	494 771	384 835	109 936

NOTE 15 : Dotations aux amortissements et aux provisionnements

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Dot/amort. immob. incorporelles	11 170	8 884	2 286
Dot/amort. immob. corporelles	29 852	21 592	8 260
Dot/prov. risques & charges expl.	305 543	160 592	144 951
Reprise sur provision pour risque et charge	-	71 290	71 290
TOTAL	346 565	119 778	226 787

NOTE 16 : Autres charges courantes

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Locations	38 144	42 195	<4 050>
Charges locatives et copropriété	4 083	-	4 083
Entretien et réparations	15 529	9 554	5 975
Primes d'assurance	2 771	3 793	<1 023>
Services extérieurs divers	1 405	1 410	<5>
Rémunérations d'intermédiaires	637 638	359 338	278 300
Publicité, publications, relations	225 330	63 247	162 082
Déplacements, missions, réceptions	586 119	326 121	259 998
Frais de transport Staff	42 568		42 568
Frais postaux et télécom.	23 908	20 645	3 263
Services bancaires et assimilés	5 312	2 951	2 362
PERTE EXCEPTIONNELLE	43	- 6 929	6 973
Charges de gestion courante	-	- 6	6
FOPROLOS	4 230	3 290	940
Escomptes accordés	-	360	<360>
taxesur vehicules	1 269	1 384	<115>
T FISCAL	260	-	260
DT D'ENREGIST-ET PENALIT	420	-	420
TOTAL	1 589 029	827 353	761 676

Annexe 1 : Tableau des immobilisations et des amortissements

Désignation	Immobilisations			Amortissements			VCN			
	31/12/2022	Acquisitions	Retraits/recd	31/12/2023	31/12/2022	Dotations	Reclass/Cession	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023
Logiciels	58 936	2 023		60 959	32 329	12 713		45 042	26 608	15 917
Immobilisations incorporelles	58 936			60 959	32 329	12 713		45 042	26 608	15 917
Constructions	91 117			91 117	39 104	4 556		43 560	52 013	47 457
Install, Générales Agenc et Aména	79 217	1 500		80 717	36 237	7 714		43 951	42 980	36 766
Matérie de transport	278 121			278 121	278 121			278 121	-	-
Equipement de bureau	40 124	5 476		45 600	37 069	999	584	38 552	3 055	6 948
Matérie informatiques	100 635	10 372		111 007	77 964	12 000	84	90 047	22 672	20 960
Matérie s audio visuel et petits matériels	30 267			30 267	6 480	3 027	- 1 200	8 306	23 787	21 961
Matérie s informatiques Réformés	17 775			17 775	17 775			17 775	-	-
Emballages récupérables identifiables	170			170	170			170	-	0
PVE	6 642	545		7 187	6 642	545		7 187	-	-
Immobiliisations corporelles	644 069			661 962	499 562	28 841	- 533	527 870	144 507	134 092
Total	703 005			722 921	531 891	41 555	- 533	572 912	171 114	150 009